



SARL Dénareg  
16 route de François 79260 La Crèche

Contact: Anthony GERAND  
06 78 82 64 97  
anthony.gerand@denareg.fr

Mme Caillault et M. Joyet

19 rue Jean Macé

79000 NIORT

Contact : [caillaultm@gmail.com](mailto:caillaultm@gmail.com)

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Total HT
<b><u>BE métal</u></b>				
Visite sur site	1	Ff	50€	50 €
Dimensionnement poutres métalliques	1	Ff	250€	250€
Vérification de la surcharge des murs et proposition de renforcement le cas échéant	1	Ff	250€	250€
			<b>Total HT</b>	<b>550€</b>
			<b>T.V.A. 20%</b>	<b>110€</b>
			<b>TOTAL TTC</b>	<b>660€</b>

**Date du devis**

15/10/25

**Référence du devis**

1025-3 bis

**Durée de validité du devis**

1 mois

Ce devis comporte 4 pages, y compris CGV

**SARL Dénareg**

16 route de François  
79 260 La crèche

N° SIRET : 94486559100019

N° TVA intercommunautaire : FR26944865591  
NAF/APE : Ingénierie, études techniques (71.12B)

**Coordonnées**

Anthony GERAND

**Détails bancaires**

Banque : Crédit agricole  
IBAN : FR76 1170 6337 1156  
0549 3471 375  
SWIFT/BIC : AGRIFRPP817

## Informations additionnelles :

A la signature de ce devis, et conformément à la demande de l'architecte d'intérieur Laurence Dumont de la société Rev'I, les missions qui sont confiées à la société Dénareg sont :

- Visite sur site, afin de reconnaître l'ouvrage, identifier les matériaux, et les murs porteurs
- Dimensionnement poutres métalliques
- Vérification de la surcharge des murs et proposition de renforcement le cas échéant
- Prédimensionnement des fondations BE, sous réserve d'une reconnaissance géotechnique

-Le mode opératoire du présent diagnostic sera le suivant :

- Visite sur place, et réalisation de constats visuels et diagnostics ;
  - o Constat visuel
  - o Analyse de l'environnement
  - o Observation non destructive. Selon les besoins, pourront être employés : caméra thermique, humidimètre, hygromètre, caméra endoscopique, perche télescopique, niveau laser, fissuromètre, etc.
  - o Les constats seront réalisés selon les règles de l'art et en référence aux DTU en vigueur ainsi qu'aux Eurocodes pour les vérifications structurelles de premier niveau.
- Au bureau, dimensionnement des poutres, et poteaux, y compris assemblages, suivant Eurocode 3.

En cas de nécessité de diagnostic destructif, l'accord du propriétaire sera demandé. Un devis supplémentaire sera alors proposé.

L'ensemble des informations trouvées sera expliqué par écrit par l'intermédiaire d'un rapport.

Le rapport remis aura pour objectif de décrire l'ensemble des résultats issus de ce mode opératoire, puis synthétiser l'ensemble de ces résultats et ainsi répondre aux missions confiées.

**Aucun plan de pose ne sera fourni.**

Le rapport sera remis par mail à la réception du paiement intégral. Le rédacteur s'accorde une semaine pour l'écriture du rapport.

La visite pourra se faire dans la semaine suivant la signature du devis, sous réserve de l'obtention des clés.

Signature du client (précédée de la mention « lu et approuvé »)

La visite est prévue le 15/10/25 à 17h30



## Conditions générales de vente

### Informations complémentaires :

- La société Dénareg s'engage à intervenir en toute indépendance, sans lien avec les entreprises intervenues sur le chantier ou avec les assureurs des parties. L'approche de la société Dénareg vise également à rendre accessibles les constats techniques au client, à travers des explications pédagogiques et des supports illustrés.
- Les informations, documents et échanges recueillis dans le cadre de la mission sont confidentiels et ne pourront être transmis à des tiers sans l'accord écrit des parties concernées.
- Le client s'engage à garantir un accès complet et sécurisé au site. Dans le cas contraire, une nouvelle visite pourra être facturée
- Les parties garantissent la communication complète et sincère de l'ensemble des documents et informations en leur possession, le tout, dans un délai raisonnable. En cas d'omission ou de dissimulation, la responsabilité de la société Dénareg ne pourra être engagée.
- La durée estimée de la mission, depuis la signature du devis jusqu'à la remise des premiers livrables, est de 2 semaine. Cette durée pourra être réajustée selon la disponibilité des données, et l'accès au site.
- Le client est informé que les fondations des ouvrages à venir ne pourront être vérifiées sans une étude géotechnique. Seules des hypothèses pourront être réalisées sur ce point.
- Une version numérique du rapport est systématiquement transmise. Une version papier peut être fournie sur demande (avec frais d'impression et d'envoi).
- L'expertise est réalisée par Anthony Gerand, ingénieur CNAM en génie civil, expert indépendant spécialisé en structure et pathologies du bâtiment, auteur de l'ouvrage *Agir contre l'humidité* (Dunod).

### Limites de responsabilité

La société Dénareg ne pourra être tenue responsable de défauts ou désordres structurels liés à des éléments non visibles, inaccessibles ou non signalés, ou vis-à-vis des fondations, en l'absence d'étude géotechnique.

Le représentant de la société, ne visitera pas les lieux qu'il estimera dangereux. Il ne pourra donc pas lui être imputé la visite partielle le cas échéant.

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente mission, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

En cas d'événement de force majeure (catastrophe naturelle, grève, indisponibilité imprévisible), la responsabilité de la société Dénareg ne saurait être engagée et la mission pourra être reportée sans indemnité.

#### SARL Dénareg

16 route de François

79 260 La crèche

N° SIRET : 94486559100019

N° TVA intercommunautaire : FR26944865591  
NAF/APE : Ingénierie, études techniques (71.12B)

#### Coordonnées

Anthony GERAND

#### Détails bancaires

Banque

Crédit agricole

IBAN

FR76 1170 6337 1156

SWIFT/BIC

0549 3471 375

AGRIFRPP817

## Conditions de paiement :

- **100% du montant en amont de la remise du rapport.**
- En cas d'annulation dans un délai inférieur à 48h avant la date d'intervention, l'intervention devra être payé dans son intégralité
- Les frais éventuels (stationnement, péage, repas, location d'équipements spécifiques) nécessaires à la réalisation de la mission pourront être refacturés sur justificatifs.
- Nous informons le client qu'un devis complémentaire pourra être fait en fonction des investigations (diagnostics destructifs, envoi de lettres recommandées, temps passés à l'étude).
- Une fois la facture émise, le règlement devra être effectué sous 30 jours. En cas de retard de paiement, une pénalité de **10 % par mois** sera appliquée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de **40 €** pour frais de recouvrement (art. D441-5 du Code de commerce).
- Les tarifs indiqués sont valables pour une mission réalisée dans les délais prévus. En cas de prolongation imputable à un défaut de transmission de documents ou à l'impossibilité d'accéder au site, un avenant tarifaire pourra être appliqué.